Image not found or type unknown

Prise de conges payes la première année de travail

Par **coco**, le **12/03/2013** à **09:38**

Bonjour,

je viens de signer un cdi debut fevrier au sein d'une maison de retraite ayant la convention collective unifiée hospitalisation privée.
Le directeur m'a informé que je n'aurais pas droit aux congés avant juin 2014.

je voudrais savoir si la nouvelle loi de mars 2012 est applicable pour cette convention là.Est ce qu'il faut réellement attendre une année entière pour pouvoir partir en congés?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés